

VONTOBEL FUND II
Société d'investissement à capital variable
17, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg
RCS Luxembourg B131432
(le "Fonds")

1 juillet 2026

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration du Fonds (ci-après le « Conseil d'administration ») souhaite vous informer des modifications ci-après apportées au prospectus de vente du Fonds actuellement en vigueur, daté du 28 janvier 2026 (ci-après le « Prospectus de vente ») et aux informations publiées sur le site Internet.

1. Outils de gestion de la liquidité

À la suite des évolutions réglementaires dans le cadre des OPCVMs, le mécanisme de plafonnement des rachats et le swing pricing ont été retenus comme outils obligatoires dans le cadre de la gestion de la liquidité pour tous les compartiments.

Le mécanisme de swing pricing unique (SSP) peut être appliqué lorsqu'il est jugé approprié à des fins de gestion de la liquidité, par exemple en raison de flux de souscriptions/rachats très importants et/ou de conditions de marché exceptionnelles entraînant des coûts de transaction élevée. La liste ci-dessous indique les compartiments qui appliquaient déjà le mécanisme SSP dans des conditions normales de marché et ceux pour lesquels cette possibilité est désormais introduite :

Compartiments appliquant actuellement le mécanisme SSP dans des conditions normales de marché
Vontobel Fund II – mtX Emerging Markets Sustainability Champions
Vontobel Fund II – Fixed Maturity Emerging Markets Bond 2026
Vontobel Fund II – Fixed Maturity Emerging Markets Bond 2

Compartiments pour lesquels le mécanisme SSP peut être introduit dans des circonstances exceptionnelles
Vontobel Fund II – Active Beta Opportunities
Vontobel Fund II – Duff & Phelps Global Listed Infrastructure
Vontobel Fund II – Global Small & Mid-Cap Opportunities

Les investisseurs des compartiments pour lesquels la possibilité d'appliquer le SSP est introduite sont informés que cette introduction ne se traduira pas nécessairement par un changement pratique.

Des informations plus détaillées sur le mécanisme de plafonnements des rachats figurent dans le Prospectus de vente à la section 13 *Rachat d'actions*, et des informations concernant le mécanisme de swing pricing unique figurent à la section 10 *Détermination de la valeur nette d'inventaire des actions*, sous-section *Swing pricing*, ainsi que sous « Chiffres Clés » sur la page Internet de chaque compartiment.

2. Mise à jour des informations sur les risques

Le Prospectus de vente de 1 juillet 2026 inclut des mises à jour des informations sur les risques à la section 7 *Avis relatif aux risques particuliers* (renommée *Risques*) de la Partie générale, ainsi que des modifications de certains facteurs de risque propres aux compartiments dans la Partie spéciale à des fins de consistances. Les investisseurs sont informés que ces modifications ont été apportées à des fins de clarification et qu'elles n'entraînent aucun changement dans les profils de risque des compartiments.

3. Changement d'adresse

À la suite d'un changement d'adresse de l'agent domiciliataire du Fonds, State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg, l'adresse enregistrée du Fonds changera avec effet au 1er juillet 2026 comme suit :

De (l'« ancienne adresse »)

Vontobel Fund II
49, Avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg

À (la « Nouvelle adresse »)

Vontobel Fund II
17, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg

4. Divers

La nouvelle version du Prospectus de vente contiendra diverses mises à jour supplémentaires de pure forme.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur propre conseiller juridique, financier et/ou fiscal pour toute question concernant les modifications prévues dans le présent avis.

La version en vigueur du Prospectus de vente peut être obtenue gratuitement au siège social du Fonds ou auprès de ses distributeurs.

Le Conseil d'administration